



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 57 du 19 juillet 2024**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 22

#### **ARRÊTÉ**

fixant, pour les bâtiments et unités de la marine nationale le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre de l'opération Corymbe, à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'au 19 novembre 2018.

Du 11 juin 2024

**ARRÊTÉ fixant, pour les bâtiments et unités de la marine nationale le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre de l'opération Corymbe, à compter du 1er janvier 2015 et jusqu'au 19 novembre 2018.**

Du 11 juin 2024

NOR A R M S 2 4 0 1 3 4 5 A

---

*Pièce(s) jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte(s) abrogé(s) :*

↳ [Liste N° 501398/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA du 22 février 2023 des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010, dans le cadre de l'opération Corymbe du 1er janvier 2015 au 19 novembre 2018.](#)

*Référence de publication :*

---

Le ministre des armées,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L. 311-2 et R. 311-14 ;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1994 modifié fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 ter du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;

Vu l' [Arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010 fixant la liste des actions de feu ou de combat définies à l'article R. 224 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.](#) ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 2018 accordant aux militaires participant à l'opération Corymbe le bénéfice des dispositions de l'article L. 4123-4 du code de la défense ,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les bâtiments et unités de la marine nationale ayant participé à l'opération Corymbe, menée dans le golfe de Guinée et les côtes d'Afrique de l'Ouest, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 19 novembre 2018, qui répondent aux critères fixés par l'article R. 311-14 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, figurent en annexe I du présent arrêté.

**Art. 2.** Les actions de feu et de combat qui ont été relevées font l'objet de l'annexe I.

**Art. 3.** La liste N° 501398/ARM/SGA/DMCA/SHD/DCRA du 22 février 2023 des bâtiments et unités de la Marine nationale qualifiés combattants au regard des actions de feu et de combat définies par l'arrêté N° 80066/DEF/DAJ/D2P/EGL du 10 décembre 2010, dans le cadre de l'opération Corymbe du 1er janvier 2015 au 19 novembre 2018 est abrogée.

**Art. 4.** Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général,*  
*chef du Service historique de la défense par intérim,*

Gilles HABEREY.

## ANNEXE

### ANNEXE I. BÂTIMENTS ET UNITÉS COMBATTANTES.

Relevé des actions de feu et de combat des bâtiments et unités de la marine nationale qualifiés combattants, ayant participé à l'opération Corymbe, menée dans le golfe de Guinée et les côtes d'Afrique de l'Ouest à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 19 novembre 2018.

Désignation des bâtiments et unités	Périodes pendant lesquelles les bâtiments et les unités sont reconnus combattants	Nombre des actions de feu et de combat
<b>Bâtiments</b>		
<i>Commandant Birot</i> Aviso	Du 12 décembre 2015 au 7 février 2016	24
	Du 14 mai 2018 au 27 juillet 2018	36
<i>Commandant Ducuing</i> Aviso	Du 9 août 2016 au 28 octobre 2016	37
	Du 2 septembre 2018 au 24 octobre 2018	37
<i>Commandant l'Herminier</i> Aviso	Du 27 avril 2015 au 30 juin 2015	13
	Du 21 décembre 2016 au 1 <sup>er</sup> mars 2017	31
<i>Dixmude</i> Bâtiment de projection et de commandement (BPC)	Du 13 août 2016 au 9 novembre 2016	20
<i>EV Jacoubet</i> Aviso	Du 1 <sup>er</sup> mars 2017 au 15 mai 2017	37
<i>Germinal</i> Frégate de surveillance (FS)	Du 23 août 2015 au 24 octobre 2015	27
	Du 20 octobre 2017 au 7 décembre 2017	21
<i>LV Lavallée</i> Aviso	Du 3 janvier 2015 au 10 février 2015	5
	Du 10 mai 2016 au 16 juillet 2016	12
	Du 5 décembre 2017 au 12 mars 2018	38
<i>LV Le Hénaff</i>	Du 30 juin 2015 au 14 août 2015	16

Aviso	Du 14 mai 2017 au 10 juillet 2017	34
<i>Mistral</i> Bâtiment de projection et de commandement (BPC)	Du 13 octobre 2015 au 13 janvier 2016	19
	Du 25 septembre 2018 au 19 novembre 2018	52
<i>Tonnerre</i> Bâtiment de projection et de commandement (BPC)	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 8 février 2015	11
<b>Aéronautique navale</b>		
Escadrille 225 Détachement <i>Dixmude</i>	Du 13 août 2016 au 9 novembre 2016	20
Détachement <i>Mistral</i>	Du 13 octobre 2015 au 13 janvier 2016	19
	Du 25 septembre 2018 au 19 novembre 2018	52
Détachement <i>Tonnerre</i>	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 8 février 2015	11